

**Pour approbation**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 15 MAI 2018 À 18 H 30  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, district n° 1

Jim O'Brien, district n° 2

Michael Tuppert, district n° 3

Hélène Thibault, district n° 4

Emmanuelle Roy, district n° 5

Marcel Gaumont, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2. ORDRE DU JOUR**

2.1. Adoption de l'ordre du jour

**3. AFFAIRES COURANTES**

3.1 Avis de motion / Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

3.2 Présentation / Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

3.3 Achat d'un module de jeu d'eau / Parc de secteur / Route de Fossambault

3.4 Octroi de contrat / Réfection d'une partie de la rue Gingras et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant / Fourniture de services professionnels

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

**2. ORDRE DU JOUR**

111-05-2018

**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien

APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### **3. AFFAIRES COURANTES**

#### **3.1 Avis de motion / Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

#### **3.2 Présentation / Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

Le conseiller Pierre Hallé fait la présentation du projet de Règlement numéro 11530-2018 relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement a pour but de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la ville.

#### **112-05-2018 3.3 Achat d'un module de jeu d'eau / Parc de secteur / Route de Fossambault**

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire l'achat d'un module de jeu d'eau qui sera installé dans un parc de secteur pour enfants, localisé à la hauteur du 6 200, route de Fossambault;

ATTENDU QUE la Ville a invité les entreprises Simexco inc., Tessier Récréo-Parc inc., Les Jeux 1000 pattes inc. et Vortex Structures Aquatiques International à soumettre un prix pour ce module de jeu d'eau;

ATTENDU l'offre reçue de la compagnie Simexco inc. à cet effet;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection daté du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault

APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE faire l'acquisition d'un module de jeu d'eau pour le un parc de secteur pour enfants, localisé à la hauteur du 6 200, route de Fossambault, par l'entremise de la compagnie Simexco inc., et ce, au coût de 37 000 \$, plus taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

#### **113-05-2018 3.4 Octroi de contrat / Réfection d'une partie de la rue Gingras et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant / Fourniture de services professionnels**

ATTENDU QUE la Ville désire octroyer un contrat pour les services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à la réfection d'une partie de la rue Gingras et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant;

ATTENDU QUE la Ville a invité les entreprises CIMA +, GÉNIO Experts-conseils, APEX expert-conseil, GBI Experts-conseils;

ATTENDU les trois (3) soumissions reçues des entreprises CIMA +, APEX Expert-conseil et GBI experts-conseils, le 3 mai 2018;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées, selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres, et que les résultats sont les suivants :

<u>Entrepreneurs</u>	<u>Pointage final</u>
• CIMA +	17.16
• APEX	13.88
• GBI	13.58

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉE par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour les services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à la réfection d'une partie de la rue Gingras et de la piste multifonctionnelle s'y rattachant au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit CIMA +, pour la somme de 74 999,78 \$, plus taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**114-05-2018** L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 40

---

Jean Perron, maire

---

Jacques Arsenault, greffier